

Règlement offre Parrainage

MARCHE INDIVIDUEL



Structure organisatrice

La Mutuelle Générale de Prévoyance (dénomination sociale) dont le nom commercial est La Mutuelle Prévoyance, dont le siège social est situé au 39, rue Jourdil - CS 99050 - 74992 Annecy cedex 9, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée à l'INSEE sous le n° 337 682 660, organise une offre de parrainage.

Article 1 | MODALITES DE PARTICIPATION

La Mutuelle Générale de Prévoyance organise une offre de parrainage dédiée aux adhérents du marché individuel vivant sur l'Île de La Réunion.

Cette opération consiste pour un membre de la mutuelle, appelé « parrain », à recommander à une autre personne sans autre intermédiaire un contrat Prévoyance à titre individuel dans l'une de ces garanties spécifiques suivantes :

- DECES
- ACCIDENT
- OBSEQUES

En adhérant à ce contrat, cette personne devient « *filleur* ».

Article 2 | DUREE DE L'OPERATION

L'offre parrainage prend effet pour les adhésions à compter du 04/11/2024 au 02/12/2024. La Mutuelle Générale de Prévoyance se réserve le droit d'annuler cette opération sans préavis.

Article 3 | MODALITES DE SOUSCRIPTION A L'OFFRE PARRAINAGE

Les adhérents pourront parrainer un ou plusieurs filleuls dans le cas d'une nouvelle adhésion à l'une des garanties ci-dessus précitées.

On entend par « *parrain* » une personne adhérente à l'une des garanties ci-dessus précitées.

Sont exclus de la présente offre, les salariés et les administrateurs des structures faisant parties de l'UES ENTIS, citées ci-après :

- Mutuelle Générale de Prévoyance,
- Mutuelle de France Unie,
- UR2S,
- UGM ENTIS LES MUTUELLES DE L'ETRE,
- UMG ENTIS MUTUELLES,
- FORMA PASS,
- SAS ENTIS COURTAGE.

On entend par « *filleur* » un nouveau prospect présenté par un « parrain » remettant aux conseillers mutualistes un justificatif (coupon de parrainage).

Il sera renseigné :

- Pour le *filleur* : Nom / Prénom / Mail / Téléphone/code postal
- Pour le parrain : Nom / Prénom / Mail / Téléphone/numéro adhérent

Les membres d'une même famille ayant le même numéro d'adhérent sont considérés comme un seul « *filleur* », ou un seul parrain. Il doit s'agir pour le *filleur*, de sa première adhésion à l'une des garanties spécifiques mentionnées dans l'article 1, ce qui implique que le transfert d'un adhérent d'une garantie à une autre ne lui permet pas de devenir « *filleur* ».

D'une manière générale, un adhérent peut parrainer un membre de sa famille.

Un adhérent peut parrainer l'enfant sortant de son contrat famille s'il adhère à une des garanties spécifiques mentionnées dans l'article 1.

Article 4 | VALIDATION DES PARRAINAGES

Sont exclues de l'offre parrainage, toutes les adhésions ne respectant pas les dispositions prévues par les articles 1 et 3 du présent règlement.

Article 5 | AVANTAGES DU PARRAIN / DU FILLEUL/ DE L'ASSOCIATION PARTENAIRE

- **Pour le parrain** : Un chèque cadeau d'une valeur de 10 € par parrainage, délivré en physique (cadhoc). Entreprise française et réseau important d'enseignes partenaires.
Validité des chèques : 12 mois
Un adhérent peut parrainer un maximum de 10 filleuls
- **Pour le filleul** : Un chèque cadeau d'une valeur de 10€ offert à l'adhésion sous format physique. La remise du bon se fera en main propre dans l'une des agences Mutuelle Générale de Prévoyance de la Réunion ou par courrier suivi au domicile du filleul

Article 6 | DISPONIBILITE DU REGLEMENT

Le règlement de l'offre parrainage du marché individuel est disponible dans le réseau d'agences et peut également être adressé par courrier sur simple demande à : Mutuelle Générale de Prévoyance, 579 avenue de Bourbon - 97440 ST ANDRE

Article 7| PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Protection des données à caractère personnel

- **Entité du Responsable de traitement**

La Mutuelle Générale de Prévoyance dont le siège social est sis 39 rue du Jourdil – CRAN GEVRIER – CS 59029 – 74991 ANNECY CEDEX 9, recueille certaines de vos données personnelles dans le cadre d'un parrainage sur la base légale de l'intérêt légitime.

- **Catégories de données traitées**

Le Responsable de traitement recueille les données personnelles nécessaires au bon déroulement de l'offre de parrainage à savoir : le nom, le prénom, le mail, le numéro de téléphone et le code postal.

Ces données seront notamment nécessaires à la prise de contact avec le filleul.

Le responsable de traitement prend toutes les mesures nécessaires à la protection et à la sécurité de vos données personnelles conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles.

- **Destinataires des données**

Les destinataires de vos données sont les personnes intervenantes au présent parrainage. Plus précisément le service communication ainsi que les conseillers en agence et les Directeurs régionaux de la Mutuelle.

- **Durée de conservation des données**

Vos données personnelles sont conservées jusqu'à l'issue de l'opération de parrainage.

Si le filleul fait part de son refus de participer à l'opération parrainage lors de la prise de contact avec la mutuelle, ses données seront immédiatement supprimées.

Pour les Filleuls qui seront devenus adhérents de la Mutuelle, la durée de conservation des données personnelles est celle appliquée aux adhérents.

- **Droits des participants**

Conformément à la loi Informatique du 6 Janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles (UE) n°2016/679 du 27 Avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motifs légitimes ainsi que du droit de à la portabilité de vos données et du droit de retirer votre consentement. Vous pouvez exercer ces droits en adressant une demande par écrit avec copie de la pièce d'identité du demandeur au service de Protection des données Personnelles - La Mutuelle Générale de Prévoyance dont le siège social est sis 39 rue du Jourdil – CRAN GEVRIER – CS 59029 – 74991 ANNECY CEDEX 9 ou par mail à l'adresse suivante : dpo@mutuelles-entis.fr.

Vous bénéficiez aussi du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

Pour davantage d'informations, retrouvez notre politique de confidentialité sur <https://www.lamutuelleprevoyancereunion.re/politique-de-confidentialite>

Article 8 | ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'offre parrainage du marché individuel implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.